

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2024 B 00252

Numéro SIREN : 983 816 935

Nom ou dénomination : NEWTON CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2024 sous le numéro de dépôt A2024/005986

CABINET DUPORT

*SARL au capital de 20 000 €
RCS de Vienne 42301933000046
N° TVA intracom : FR18423019330*

*Société de Commissariat aux
Comptes*

*Membre de la Compagnie
Régionale des Commissaires aux
Comptes et inscrite auprès de la
Cour d'Appel de Grenoble*

SARL « NEWTON CONSULTING »

au capital de 2.000 euros

Siège social :

**175, Impasse des verchères
38500 COUBLEVIE**

Immatriculée sous le numéro :

983 816 935 RCS GRENOBLE

RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX APPORTS

S O M M A I R E

1 – 6 : Rapport sur l'opération d'apport envisagée
et opinion sur les valeurs apportées

- :- :- :- :-

*15, Avenue Henri Barbusse
38300 Bourgoin-Jallieu
Portable : 06 08 98 70 77
E-mail : cabinetduport@gmail.com*

Cette opération d'apport concerne :

Monsieur Stéphane Robert Michel IVANIC, né le 26 novembre 1969 à BOURGOIN JALLIEU (ISERE), de nationalité française, demeurant 175, Impasse des Verchères, 38500 COUBLEVIE, marié avec Madame Nathalie DELAYE, épouse IVANIC, née le 21 décembre 1966 à SAINT POURCAIN SUR SIOULE (ALLIER), de nationalité française, sous le régime de la Séparation de biens, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Rina PUJOL, Notaire à LYON 7°(RHONE) le 7 juin 2010 préalable à leur union, célébrée à la mairie de SAINT SYMPHORIEN D'OZON le 03 juillet 2010.

En exécution de la mission qui m'a été confiée en date du 04 avril 2024 par :

- Monsieur Stéphane IVANIC, titulaire de 1.800 parts sociales en pleine propriété ;
- Madame Nathalie DELAYE-IVANIC, titulaire de 200 parts sociales en pleine propriété.

Détenant ensemble les 2.000 parts composant le capital social de la société « « NEWTON CONSULTING », désignée ci-dessus et agissant en qualité de seuls associés de la société.

J'ai établi le présent rapport prévu par les articles L. 236-10 III et L. 223-33 du Code de commerce

PRESENTATION DE L'OPERATION ENVISAGEE :

Apport de titres à la SARL « NEWTON CONSULTING »

I – BIENS APPORTES

APPORTS EN NATURE

Monsieur Stéphane IVANIC, apporte net de tout passif à la société « NEWTON CONSULTING », sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société représentée par Monsieur Stéphane IVANIC, agissant en qualité de gérant, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

1) APPORT DES TITRES SOCIAUX DE LA SOCIETE « ALTAË » :

- 142.000 actions de 1 euro chacune, entièrement souscrites libérées, de la société « ALTAË », Société par Actions Simplifiée au capital de 278.400 euros, dont le siège social est : 365, Rue de Corporat, Cent'alp, 38430 MOIRANS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 753 025 766.

2) APPORT DES TITRES SOCIAUX DE LA SOCIETE « 2SA » :

- 3.400 actions de 1 euro chacune, entièrement souscrites libérées, de la société « 2SA », Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est : 365, Rue de Corporat, 38430 MOIRANS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 922 172 606.

A) Caractéristiques de la société « ALTAË », dont les titres sont apportés

La société « ALTAË » une Société par Actions Simplifiée, au capital de 278.400 euros, divisé en 278.400 actions de 1 euro chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé : 365, Rue de Corporat, centr'alp, 38430 MOIRANS.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 753 025 766, pour une durée de 99 ans expirant le 27 juillet 2111.

La présidence est assurée par la société « NEWTON CONSULTING ».

Elle a pour objet en France et à l'étranger :

- La prise de participations, la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales, parts d'intérêts, de toutes Sociétés civiles ou commerciales, y compris tous placements de capitaux dans lesdites Sociétés ;
- L'animation et la gestion de ses filiales et sous filiales et de toutes Sociétés dans lesquelles elle détiendra une participation directe ou indirecte, dans les domaines technique, commercial, administratif et financier ;
- La prestation de services sous toutes formes et par tous moyens au profit des Sociétés précitées ;
- Toutes missions de conseil, animation, assistance, formation relevant de ces domaines et généralement toutes prestations non réglementées de conseil aux entreprises et collectivités ;
- L'exploitation de marques, licences, brevets et « savoir-faire ».

L'exercice social de la société est ouvert le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

B) Caractéristiques de la société « 2SA », dont les titres sont apportés

La société « 2SA » est une Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros, divisé en 10.000 actions de 1 euro chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé : 365, Rue de Corporat, 38430 MOIRANS.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 922 172 606, pour une durée de 99 ans expirant le 13 décembre 2121.

La présidence est assurée par Monsieur Stéphane IVANIC.

Elle a pour objet en France et à l'étranger :

- La commercialisation, la maintenance et les services liés aux matériels bureautiques et informatiques.

L'exercice social de la société est ouvert le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

C) Caractéristiques de la société « NEWTON CONSULTING », bénéficiaire de l'apport :

La société « NEWTON CONSULTING » est une SARL au capital de 2.000 € (deux mille euros) divisé en 2.000 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement libérées.

Son siège social est situé : 175, Impasse des verchères, 38500 COUBLEVIE.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 983 816 935.

Elle représentée par son gérant, Monsieur Stéphane IVANIC.

La Société a pour objet :

- La prise de tous intérêts et de toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises ;
- La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations ;
- La prestation de services d'ordre financier et administratif, techniques, de contrôle de gestion, politique, commerciale, comptable, études et conseils à ses filiales et à toutes entreprises ;
- L'obtention ou l'acquisition de tous brevet, licences et marques de fabriques, leur exploitation, cession ou apport, la concession de toutes licences d'exploitation ;
- La gestion de son patrimoine ;
- La conception, conduite et organisations d'évènements en général tel que séminaires, colloques, concours, congrès, expositions sportives et culturels, événements festifs ;
- Organisation et conception de team building.

La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés et se terminera le 30 juin 2024.

La durée de la société est fixée à QUATRE VINGT DIX NEUF années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

L'apporteur déclare :

- qu'il n'a jamais été en état de cessation de paiements, de redressement ou liquidation judiciaires, et ne fait pas l'objet d'une procédure de règlement amiable ;
- qu'il est propriétaire des actions apportées et à la pleine capacité pour en disposer ;
- que les actions apportées ne sont grevées d'aucune inscription et n'ont fait l'objet d'aucun transfert de garantie ;
- que les sociétés « ALTAË » et « 2SA » n'ont jamais été et ne sont pas en état de cessation de paiements, de redressement ou liquidation judiciaires, et ne font pas l'objet d'une procédure de règlement amiable.

II – RECAPITULATIF DES APPORTS

Monsieur Stéphane IVANIC apporte net de tout passif à la société « NEWTON CONSULTING », sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société représentée par Monsieur Stéphane IVANIC, agissant en qualité de gérant, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

1) APPORT DES TITRES SOCIAUX DE LA SOCIETE « ALTAË »

Monsieur Stéphane IVANIC apporte 142.000 actions de 1 euro chacune de la société « ALTAË » dont il a la pleine propriété.

Ces actions constituent 51% du capital social de la société « ALTAË ».

Lesdites actions évaluées globalement à la somme de 826.014 € (huit cent vingt-six mille quatorze euros), soit 5,817 € (cinq euros et huit cent dix-sept centimes) pour chaque action.

La valeur des titres dont l'apport est envisagé a été fixée sur la base d'une évaluation de la société établie conventionnellement par l'Apporteur et la Société Bénéficiaire.

Les droits sociaux apportés seront transcrits pour leur valeur réelle dans les écritures comptables de la société « NEWTON CONSULTING » bénéficiaire des apports.

2) APPORT DES TITRES SOCIAUX DE LA SOCIETE « 2SA »

Monsieur Stéphane IVANIC apporte 3.400 actions de 1 euro chacune, entièrement souscrites libérées, de la société « 2SA » dont il a la pleine propriété.

Ces actions constituent 34% du capital social de la société « 2SA ».

Lesdites actions évaluées globalement à la somme de 3.400 € (trois mille quatre cents euros), soit 1 € (un euro pour chaque action).

La valeur des titres dont l'apport il est envisagé a été fixée sur la base d'une évaluation de la société établie conventionnellement par l'Apporteur et la Société Bénéficiaire.

Les droits sociaux apportés seront transcrits pour leur valeur réelle dans les écritures comptables de la société « NEWTON CONSULTING » bénéficiaire des apports.

Lesdits biens sont estimés à la somme globale de 829.414 €

(huit cent vingt-neuf mille neuf quatre cent quatorze euros).

La société « NEWTON CONSULTING » sera propriétaire des droits sociaux apportés à compter du jour de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui approuvera le présent apport et la réalisation définitive de l'augmentation de son capital.

Elle en aura la jouissance au jour de l'assemblée générale extraordinaire.

III – REMUNERATION DES APPORTS

En rémunération des apports figurant au paragraphe II ci-avant, évalués à la somme globale de 829.414 € (huit cent vingt-neuf mille neuf quatre cent quatorze euros), il sera attribué à Monsieur Stéphane IVANIC : 829.414 (huit cent vingt-neuf mille neuf quatre cent quatorze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées, à créer par la société « NEWTON CONSULTING » à titre d'augmentation de son capital pour un montant de 829.414 € (huit cent vingt-neuf mille neuf quatre cent quatorze euros) à raison de 829.414 (huit cent vingt-neuf mille neuf quatre cent quatorze) parts sociales nouvelles pour 142.000 actions de la société « ALTAË » et 3.400 actions de la société « 2SA ».

En conséquence, le capital social de la société « NEWTON CONSULTING » sera augmenté de 829.414 € (huit cent vingt-neuf mille neuf quatre cent quatorze euros), pour être porté de 2.000 € (deux mille euros) à 831.414 € (huit cent trente et un mille quatre cent quatorze euros).

Il sera divisé en 831.414 (huit cent trente et un mille quatre cent quatorze) parts sociales d'1 € (un euro) chacune, entièrement souscrites et libérées à hauteur de 100% de leur valeur nominale.

En tant que Commissaire aux apports,

J'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société.

Mes diligences et appréciations concernant la valeur des apports ont principalement consistées en :

- un contrôle de la réalité des apports et de l'exhaustivité des passifs éventuels apportés à la société ;
- une analyse des valeurs individuelles proposées dans les statuts ;
- une vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports ;
- une approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble.

En conclusion de mes travaux et sur la base de ceux-ci, je suis d'avis que la valeur de l'apport qui s'élève à la somme globale de : **829.414 € (huit cent vingt-neuf mille neuf quatre cent quatorze euros)**, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'apport à la société SARL « NEWTON CONSULTING » ouvre droit dans le capital de cette dernière à l'équivalent de cette somme en matière de droits sociaux.

Il n'existe pas à ma connaissance d'avantages particuliers, ceci n'appelle donc pas d'observation de ma part.

Fait à Bourgoin-Jallieu, le 14 mai 2024

Pour servir et valoir ce que de droit

Eric Duport

Expert-Comptable

Commissaire aux comptes

Cabinet Duport
15, Avenue Henri Barbusse
38300 Bourgoin-Jallieu
Portable : 06 08 98 70 77
E-mail : cabinetduport@gmail.com